

Compte épargne jeunesse

Posez tôt la première pierre de la future indépendance

Il n'est jamais trop tôt pour épargner. Posez maintenant la première pierre de l'avenir, avec le compte épargne jeunesse avantageux de la Banque Migros – que ce soit pour des études, un séjour linguistique ou les premiers meubles.



Tenue de compte gratuite

Nous gérons gratuitement le compte épargne jeunesse pour votre enfant.



Taux d'intérêt attrayant

Le compte épargne jeunesse de la Banque Migros offre un taux d'intérêt préférentiel attrayant.



Revenus attractifs

Grâce à la rémunération attrayante, vous bénéficiez encore davantage de l'effet des intérêts composés au fil des ans.

Offre

Disponibilité

L’offre est proposée aux particuliers pour ses enfants jusqu’à 18 ans révolus.

Variantes

Le compte épargne jeunesse est géré en CHF.

Particularités

Le nombre de comptes est limité à deux par client. Le compte est automatiquement converti en compte d’épargne Free25 à compter de 18 ans révolus. Le compte est ouvert et géré par les parents à partir de la naissance de l’enfant.

Revenus

Les intérêts sont crédités chaque année au 31 décembre. Le taux d’intérêt préférentiel est accordé jusqu’à un avoir de CHF 25 000; au-delà, le taux d’intérêt du compte d’épargne s’applique.

Taux d’intérêt créditeur	0,500%
--------------------------	--------

Retrait

Les retraits sont possibles jusqu’à 25 000 CHF par mois. Au-delà de cette limite, un préavis de retrait de 31 jours civils est requis pour le montant excédentaire. À compter de l’expiration du délai de préavis, le montant peut être retiré dans les 60 jours. La saisie récurrente et préventive de préavis de retrait n’est pas autorisée et est considérée comme invalide. Douze retraits d’espèces et achats par année sont gratuits.

Les parents gèrent le compte jusqu’au 18e anniversaire de l’enfant. Le mineur titulaire du compte n’y a pas accès.

Frais principaux

Ouverture et clôture de compte	gratuit
Tenue de compte	gratuit
Boucllement de compte par an	gratuit
Ecriture entrée par trafic des paiements	gratuit
Limite de retrait	CHF 20 000 par mois
Commission pour les retraits dépassant la limite de retrait, sans préavis de retrait	2,000%
Préavis pour les retraits supérieurs à la limite en vigueur	31 jours
Relevé de compte en ligne	gratuit
Relevé de compte par la poste, par extrait	CHF 1.50
Avis d’écriture en ligne	gratuit
Avis d’écriture par la poste, par avis	CHF 1

Informations pratiques

Conseils pratiques

- Un ordre permanent permet de mettre en place facilement un plan d’épargne en compte.
- Le droit de disposition passe automatiquement au jeune à ses 18 ans révolus.
- Une procuration permet au jeune d’avoir accès au compte.
- Les grands-parents, parrains et marraines qui souhaitent épargner en faveur de leur petits-enfants et filleuls peuvent opter pour le compte épargne cadeau.

Examinez aussi notre plan d’épargne en fonds

banquemigros.ch/plan-depargne